



INVITATION À LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018-2019

Vendredi 7 septembre 2018

Chers parents,

En tant que coéducateurs et cogestionnaires* de l'école Atelier, vous êtes conviés à participer à la première assemblée générale de l'année scolaire 2018-2019 qui se tiendra le **jeudi 13 septembre, au gymnase de l'école**. L'accueil se fera à **compter de 18 h 45** et l'assemblée débutera à **19 h** pour une durée approximative de 2 heures.

Cette rencontre sera dédiée à la présentation des membres du personnel de l'école, des membres du conseil d'établissement, à la communication d'informations importantes en lien avec l'école et à l'organisation de cette nouvelle année scolaire qui débute.

Afin de bien vous préparer, vous trouverez ci-joint les procès-verbaux de l'assemblée générale du 19 septembre 2017 et du 29 janvier 2018 ainsi que l'ordre du jour de la rencontre du jeudi 13 septembre. Ces documents ne seront pas disponibles séance tenante afin d'éviter le gaspillage de papier. Ainsi, nous vous demandons de les imprimer à la maison pour les avoir avec vous, selon vos besoins.

Pour l'occasion, nous vous demandons de venir sans vos enfants, ce qui vous permettra de profiter pleinement de la soirée. Toutefois, nous prévoyons un service de garde pour des **enfants de 5 ans et plus seulement** (pas de bébé, ni d'enfants en-dessous de l'âge scolaire) qui sera assuré par des élèves de 6^e année de l'école. Si vous envisagez utiliser ce service, vous devez nous en faire part en appelant au secrétariat au plus tard le mardi 11 septembre 2018.

Cette année, à la fin de l'assemblée, nous ferons tirer 2 laissez-passer famille pour le Musée des beaux-arts de Montréal.

* L'école publique alternative québécoise

ses conditions pour naître et se développer

Consensus entre les écoles publiques alternatives du Québec - Du 24 septembre 2009 au 10 mai 2013

Condition no 6, p. 22 et 23 et condition no 16, p. 48 et 49

<http://repaq.org/wp-content/uploads/REPAQ-conditions-final-spread-lr.pdf>

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!

La direction et les membres du conseil d'établissement

